

Décharge 2008: Agence européenne pour la sécurité maritime EMSA

2009/2121(DEC) - 23/07/2009 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs de l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA) pour l'exercice 2008.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses de l'Agence pour l'exercice 2008. Il indique que le budget définitif de l'Agence se monte à 50,2 millions EUR en 2008 (contre 48,2 millions EUR en 2007).

En termes d'effectifs, l'Agence maritime dont le siège définitif est situé à Lisbonne (Portugal), compte 181 postes + 30 autres emplois (experts nationaux détachés, agents contractuels).

Au cours de l'année 2008, l'Agence s'est concentrée sur les tâches suivantes :

- 33 ateliers/autres événements,
- 24 formations (dont 4 pour les inspecteurs chargés du contrôle par l'État du port),
- 431 experts nationaux formés,
- 75 inspections et visites,
- 2.335 images satellites commandées et analysées par le système CleanSeaNet,
- 11 contrats pour des navires antipollution,
- 31 exercices antipollution effectués seuls par des navires affrétés par l'Agence et 6 exercices réalisés avec d'autres navires,
- système SafeSeaNet pleinement opérationnel,
- autres systèmes principaux en cours de développement: le projet Thetis (système d'information pour les inspecteurs chargés du contrôle par l'État du port), centre de données d'identification et de suivi des navires à grande distance de l'Union européenne.

À noter que la publication complète des comptes de l'Agence figure à l'adresse suivante :

<http://www.emsa.europa.eu>